

SID



Les éléments essentiels du contrat de prêt

- Relation contractuelle avec la Municipalité de Delémont ;
- Placement garanti ;
- Taux d'intérêts : **2.25 %** en rendement financier sur le capital résiduel ;
- Durée : 25 ans dès le 1^e janvier X+1 ;
- **Remboursement annuel** de $1/25^{\text{ème}}$ du montant total prêté dès X+1 ;
- **Païement annuel des intérêts** ;
- Part de CHF 500, au maximum CHF 100'000 ;

Exemples de calcul :

(Taux d'intérêts à 2,25 % sur le capital résiduel)

- | | |
|--------------------------------|--|
| Pour CHF 500 prêtés : | - Remboursement annuel : CHF 20.00, soit CHF 500 après 25 ans
- Total des intérêts versés après 25 ans : CHF 146.25 |
| Pour CHF 1'000 prêtés : | - Remboursement annuel : CHF 40.00, soit CHF 1'000 après 25 ans
- Total des intérêts versés après 25 ans : CHF 292.50 |
| Pour CHF 5'000 prêtés : | - Remboursement annuel : CHF 200.00, soit CHF 5'000 après 25 ans
- Total des intérêts versés après 25 ans : CHF 1'462.50 |